Liberté de culte au Maroc : les “restrictions” persistent pour les Marocains chrétiens et chiites

21/05/2021 à 18h16



Dans son rapport annuel sur la liberté religieuse dans le monde pour l’année 2020, le Département d’Etat américain a affirmé que malgré la perception d’un «changement positif», les Marocains convertis au christianisme et les chiites font toujours face à des restrictions les empêchant d’exercer leur culte au Maroc.

Ainsi, comme les années précédentes, les musulmans sunnites et les juifs sont restés «les seuls groupes religieux reconnus dans la constitution» du pays. Le document souligne ainsi que les autorités marocaines ont «*continué de refuser la liberté de culte, le droit au mariage chrétien ou civil et aux services funéraires aux groupes de citoyens chrétiens*». **De plus, les Marocains de confession chrétienne ont été interdits de «*créer des églises* ou, *contrairement aux églises étrangères, de créer une association*».** Le gouvernement marocain a également «*refusé la reconnaissance officielle*» aux ONG qu’il considérait comme «*militant contre l’islam*» considéré comme la religion de l’Etat. […]

Pour les Marocains chrétiens, le rapport précise que leurs dirigeants ont déclaré qu’il n’y avait «*aucun rappor*t» que les

autorités auraient fait pression sur les convertis pour qu'ils renoncent à leur foi. Le département d'Etat américain rappelle aussi que *«le refus du gouvernement d'autoriser les groupes musulmans chiites à s'enregistrer en tant qu'associations a continué d'empêcher ces groupes de se rassembler légalement pour des pratiques religieuses publiques*». Ces chiites *«pouvaient prier dans les mosquées sunnites, mais risquaient d'être critiqués par d'autres fidèles pour leurs pratiques religieuses*», rappelle-t-on. Les chiites ont également *«indiqué qu'ils n'avaient pas tenté de s'inscrire (en tant qu'association, ndlr) au cours de l'année car ils craignaient que les forces de sécurité ne les harcèlent, comme cela avait été le cas les années précédentes*». […]

yabiladi